

**SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (\*)**  
Espagne

**DÉSIGNATION DU DIPLÔME** (langue d'origine: ES)  
TÉCNICO EN ESTÉTICA PERSONAL DECORATIVA

**TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME** (français)  
TECHNICIEN D'ESTHÉTIQUE PERSONNELLE DÉCORATIVE

**DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL**

Compétence générale

Appliquer des soins esthétiques et des techniques d'esthétique personnelle décorative, conseiller le client dans son domaine de compétences, présenter et faire la promotion de produits, d'ustensiles et d'appareils utilisés en beauté. Administrer, gérer et organiser un salon de beauté.

Unités de compétence

1. Supprimer la pilosité par des procédures mécaniques ou la décolorer pour la camoufler
2. Appliquer des techniques d'esthétique à l'hygiène faciale et corporelle
3. Effectuer des maquillages adaptés au client et aux circonstances dans lesquelles il sera porté
4. Effectuer des traitements esthétiques spécifiques sur les mains et les pieds, appliquer des techniques de manucure, de pédicure, de sculpture et d'application de prothèses d'ongles
5. Effectuer des opérations de vente de produits cosmétiques, d'ustensiles et d'appareils utilisés en beauté, et de prestation de services dans le domaine de l'esthétique personnelle
6. Assurer l'administration, la gestion et la commercialisation d'une petite entreprise

**EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME**

Représentant de laboratoires et de firmes commerciales. Esthéticien. Maquilleur. Manucure. Poseur de prothèses d'ongles. Conseiller de beauté.

**(\*) Note explicative**

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui-ci qu'elle estime non pertinente.

<b>Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme</b> MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	<b>Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme</b> (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
<b>Niveau du diplôme au pays émetteur</b> Formación Profesional de Grado Medio (CNED 33 F – Degré Moyen de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	<b>Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme</b> Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) Formation aux Centres de Travail: passable/insuffisant Système d'évaluation continue
<b>Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation</b> Baccalauréat et Cycles de Formation du degré supérieur de la même famille professionnelle ou d'une famille assimilée réglementairement établie	<b>Conventions internationales</b>
<b>Base légale :</b> Loi 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 630/1995 du 21 avril (Journal Officiel de l'État BOE 22/09/95)	

**VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES**

<b>Type de formation professionnelle suivie</b>	<b>Pourcentage du programme formatif total (%)</b>	<b>Durée</b> <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail - Administration, gestion et commercialisation dans la petite entreprise. - Anatomie et physiologie humaines élémentaires - Cosmétologie appliquée à l'esthétique décorative - Épilation mécanique et techniques complémentaires - Sculpture d'ongles et esthétique des mains et des pieds - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Maquillage - Promotion et vente de produits et de services dans le domaine de l'esthétique personnelle - Techniques d'hygiène faciale et corporelle	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	1400 heures

<b>Conditions d'accès requises</b> Posséder le brevet de Diplômé en Enseignement Secondaire ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès.  <b>Information supplémentaire</b> <a href="http://www.educacion.es">http://www.educacion.es</a>
--